

Une assemblée générale de tous les membres est organisée en fin de saison. Elle permet d'établir le bilan sportif de l'ensemble des équipes et de renouveler les membres du comité directeur.

#### Article 2 - Inscription :

Toute licence sera enregistrée si elle est accompagnée du paiement de la cotisation, de l'imprimé de demande de licence, d'une photo et photocopie de la carte d'identité (si nécessaire).

Le tarif des cotisations est fixé chaque année par le comité directeur de la section football.

### B. Fonctionnement des équipes

#### Article 3 - Entraînements :

Un planning des entraînements est mis en place en début de saison pour chaque équipe. Le club met à disposition ballons, chasubles et autres matériels ; chaque joueur, entraîneur doit être concerné par l'état et le rangement de celui-ci.

Il est impératif d'être présent aux entraînements, de respecter les horaires et d'avertir en cas d'absence.

#### Article 4 - Compétitions :

Toutes les équipes sont inscrites en championnat selon la catégorie et le niveau. Pour l'école de foot ces rencontres ont lieu sous forme de plateaux.

Pour les matchs, les maillots et shorts sont mis à la disposition des joueurs par le club.

#### Article 5 - Déplacements :

Pour les déplacements courts, les dirigeants, les licenciés ou leurs parents sont sollicités pour accompagner les joueurs sur le lieu du match. Chaque accompagnateur doit bien entendu être en règle par rapport à son assurance véhicule et être licencié au club.

### C. Droits et devoirs des membres

#### Article 6 - Participation aux manifestations du club :

Nous vous rappelons que l'ASMUR est une association à but non lucratif administrée par une équipe de bénévoles. Il est donc nécessaire que le licencié et/ou ses parents s'engagent à prendre part à la vie du club. Ils sont amenés à participer aux différentes manifestations organisées par le club (soirée, tournois) et à s'impliquer dans le club (arbitrage, délégués ...etc).

#### Article 7 - Comportement :

En tant que joueur, le licencié doit avoir un comportement sportif

- A l'entraînement : il doit respecter le ou les entraîneurs, ses coéquipiers, le matériel.
- En match : il doit respecter les adversaires, les arbitres et le public.

Le licencié doit laisser les vestiaires, les sanitaires et les salles dans un bon état de propreté, après les entraînements et les matchs.

En tant que spectateur, le licencié doit avoir un comportement Fair-play.

Il doit se contenter d'encourager son équipe sans tenir de propos antisportifs envers les adversaires, les arbitres ou les autres supporters.